



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES  
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

**RAPPORT D'ACTIVITES  
2010-2011**

**PRESENTE  
PAR LE COMITE CENTRAL  
A  
L'ASSEMBLEE DES DELEGUES**

**ASSEMBLEE DES DELEGUES  
du 8 juin 2011**

## **SOMMAIRE**

### **1. Vie interne de la FSF**

- Action du Secrétariat fédératif/directoire-be + consultations
- Comité central

### **2. Questions particulières**

- Decfo-Sysrem/TRIPAC
- Decfo-Sysrem/Commission de recours
- Decfo-Sysrem/Commission de réévaluation
- Pétition / Mobilisation

### **3. Communication**

- Site Internet et le FSF Informations
- Communiqué de presse
- Intervention dans les médias

### **4. Représentation extérieure**

- CPEV
- TRIPAC
- Commission tripartite des assurances du personnel
- Commission du personnel du CHUV
- HARMOS
- Commission de recours Decfo-Sysrem

### **5. Perspectives**

### **6. Rapports des associations**

\*\*\*\*\*

## **Préambule**

Le présent rapport d'activité couvre la période du **26 mai 2010 au 7 juin 2011**.

**La présidence** de la FSF a été assurée par M. Martial de Montmollin, du 26 mai 2010 au 31 mars 2011. Mme Béatrice Métraux a repris la présidence au 1er avril 2011.

**Le bureau, malgré des effectifs fluctuants**, a assuré, sur délégation du comité central, la gestion de la FSF du 27 mai 2010 au 7 juin 2011.

### **Jusqu'au 31 juillet 2010, il était composé de :**

- Martial de Montmollin, Président,
- Béatrice Métraux, Secrétaire générale,
- Yves Froidevaux, Secrétaire général et Trésorier,
- Nancy Mingard, Secrétaire administrative.

### **Du 1er août 2010 au 30 septembre 2010, il a réuni:**

- Martial de Montmollin, Président,
- Béatrice Métraux, Secrétaire générale,
- Nancy Mingard, Secrétaire administrative.

### **Du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 mars 2011, il était composé de:**

- Martial de Montmollin, Président,
- Béatrice Métraux, Secrétaire générale,
- Cyrille Perret, Secrétaire général
- Nancy Mingard, Secrétaire administrative

### **Depuis le 1er avril, il est constitué de:**

- Béatrice Métraux, Présidente,
- Cyrille Perret, Secrétaire général
- Nancy Mingard, Secrétaire administrative.

**Le Comité central** a assuré la supervision de ce bureau à géométrie variable. Il est composé des présidents des 21 associations de la FSF pour un total de plus de 10 000 membres.

La FSF a tenu les réunions suivantes:

BE		Séance hebdomadaire
CC	7	Séance mensuelle
AD Ordinaire	1	26 mai 2010
AD Extraordinaire	1	9 mars 2011

## **1. VIE INTERNE DE LA FSF**

### **1.1 Action du secrétariat fédératif/Directoires-be**

Le Secrétariat fédératif a gardé son rythme d'une réunion hebdomadaire, malgré sa composition réduite pendant l'été et une partie de l'automne 2010. En effet, Yves Froidevaux a quitté la FSF pour reprendre le poste de secrétaire général de la SPV. Il a remplacé Jean-Marc Haller, engagé au SER, syndicat des enseignants romands.

En 2010-2011, le bureau a traité les dossiers suivants, dont certains seront détaillés ci-après :

- négociations Decfo-Sysrem
- Commission de recours Decfo-Sysrem
- négociations avec l'AVOP
- relations avec le Conseil d'Etat
- contact avec les députés
- vie interne FSF (relations internes et rapports avec les associations)
- budget
- comptes
- consultations diverses

Les membres du Secrétariat fédératif se sont rendus à plusieurs assemblées générales des associations membres (APACRO, APGV, ASPF, Ressort, SPV, SSV, UREV), afin d'y représenter la FSF et d'être à l'écoute des préoccupations de chacune d'elles.

### **Activités de Béatrice Métraux, Secrétaire générale**

#### *Activités générales*

#### **A) Gestion interne de la FSF**

Avec Martial de Montmollin, Brigitte Chambaz et Nancy Mingard, Béatrice Métraux a participé à l'engagement en été 2010 de M. Cyrille Perret en qualité de secrétaire général. Cyrille Perret est né à Zurich en 1958, journaliste de formation, il y a effectué des études en lettres et en économie entre Zurich et Genève. Il a ensuite dirigé dans les années 90 une équipe multidisciplinaire dans un syndicat genevois, avant de séjourner aux Etats-Unis comme visiteur de prisons.

#### **B) Gestion politique de la FSF**

La Secrétaire générale est intervenue auprès des associations membres plus spécifiquement, AVAP, AVADES, APACRO, APGV, ACV, SPV, ainsi que dans un grand nombre de cas individuels: maîtres professionnels, conseillers en ORP, secrétaires du Grand Conseil etc...

- **Pour l'AVAP**, la secrétaire générale a participé à un groupe de travail sur la communication et sur la rédaction d'une charte de communication avec des représentants du DINT. Elle a en outre accompagné plusieurs dossiers individuels de collaborateurs sanctionnés administrativement. Cet accompagnement a permis d'éviter plusieurs licenciements. La situation reste très tendue au SPEN, les réformes prennent le galop au détriment de la cohésion du service et de l'écoute nécessaire à son bon fonctionnement.
- **Pour l'APACRO, l'AVADES et ReSSORT**, la secrétaire générale a été impliquée dans la révision de la fiche emploi DECFO et la «révérification» des fonctions. Ce dossier est difficile et n'avance pas à la vitesse voulue, le Conseil d'Etat ne respectant pas l'engagement pris en décembre 2008 de révérifier les fonctions.
- **Pour l'APGV**, la secrétaire générale a accompagné quelques dossiers individuels de collaborateurs sanctionnés administrativement. Elle a également participé à la révision des statuts de l'association.
- **Pour une membre de l'ASI et d'autres infirmières du SPEN**, elle a mis en place une coordination SMPP-DSAS-CHUV pour mieux définir responsabilités et tâches des intervenantes en milieu carcéral.
- **Pour l'ACV**, la secrétaire générale est intervenue auprès du chef du service des routes pour régler les questions liées au piquet hivernal, aux heures supplémentaires, aux différents types absences etc.
- **Pour différents membres individuels des ORP (Offices Régionaux de Placement), maîtres professionnels, secrétaires du Grand Conseil**, la Secrétaire générale a apporté son appui juridique dans le cadre des recours au TRIPAC ou à la Commission de recours.
- **Pour la SPV**, la Secrétaire générale est intervenue pour tenter de clarifier la situation des personnes externes à l'Etat demandant leur affiliation à la CPEV.
- **Avec l'UREV**, l'avenir de l'indexation des rentes et des modifications légales de la CPEV a fait l'objet de séances et de propositions. Ce dossier continuera d'être suivi par Jean-Marc Haller (SPV/SER).

## C) Travaux spéciaux

### C1 Consultations

Pour, la FSF, la Secrétaire générale a rédigé les consultations dans les domaines ci-après:

- examen de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) (2e phase)
- remarques sur la nouvelle loi policière (LOP)

### C2 La question de la protection des données

Pour mémoire, on rappellera que le SPEV a listé tous les recourants (en transition semi-directe et indirecte) qui se sont adressés à la Commission de recours puis transmis ces listes aux chefs de service.

Après un ping-pong juridique, Tribunal cantonal-Tribunal Fédéral-TRIPAC, la FSF s'est adressée à la Commission de recours qui a précisé, en novembre 2010

*«Le problème de la protection des données se pose pour les recours liquidés ou retirés. Dans ce cas, le SPEV et l'autorité d'engagement détruiront toutes les listes des recourants qu'ils détiennent et feront disparaître toutes mentions du recours figurant dans les dossiers personnel des collaborateurs ayant retiré leur recours.*

*Sur ce dernier point, la Commission n'est pas en mesure d'imposer et de contrôler la destruction des dits documents. En effet, la LPrD redeviendra applicable et ce sont les dispositions de cette loi concernant les autorités compétentes qui sont déterminantes»,*

Suite à ces indications, la FSF a écrit au SPEV pour demander que, dans les cas de recours liquidés ou de transaction, toute mention de recours ou liste établie soit détruite conformément aux indications de la commission de recours.

### **Activités de Cyrille Perret, Secrétaire général (dès le 1<sup>er</sup> octobre 2010)**

Le nouveau secrétaire général a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Dans un premier temps, il a étudié les dossiers prioritaires qui lui ont été confiés (12 associations) et pris la mesure des structures de l'Etat en lien direct avec la gestion des RH en particulier. En outre, il a assisté un membre au Tripac avec Martial Montmollin dans le cadre d'un dossier Decfo-Sysrem. L'occasion pour lui de mieux assimiler la complexité de ce type de dossier.

Le secrétaire général a rencontré les comités de Ressort, de l'AVADES, de l'APACRO et de l'ASI, une prise de contact indispensable pour mieux se mettre au service des associations.

Il est intervenu auprès du personnel des Offices cantonaux d'orientation scolaire et professionnelle en séance plénière pour l'annualisation du temps de travail au côté de Bernard Muller, président de l'AVPO. Il a également participé à l'assemblée générale de l'AVPO.

Dans le cadre des métiers du secrétariat (AVADES / RESSORT / APACRO), il a constitué un comité de coordination dans le but d'améliorer l'efficacité des associations et de pouvoir établir une stratégie commune et coordonnée. En outre, il est intervenu à l'occasion des assemblées générales des trois associations.

### **Litiges individuels et collectifs**

Le secrétaire général a traité 20 dossiers individuels, Tripac (2), Commission de recours (10), litiges individuels (8), ainsi que des dossiers collectifs liés en particulier aux métiers du secrétariat et au manque de personnel dans les écoles professionnelles. Pour l'AVADES, deux séances ont été menées avec le Président de la DCERH afin de trouver les moyens d'avancer dans la réévaluation des

postes des secrétaires des Etablissements scolaires (en cours).

### **Négociations CCT du secteur social subventionné**

Après une mise au courant par Yves Froidevaux, reprise des négociations de la CCT Social. Dans le cadre de la plate-forme des travailleurs, la FSF participe au bureau de la commission paritaire et aux séances plénières. Un protocole d'accord a été finalisé et signé en décembre 2010 avec pour champ d'application le personnel non conventionné (salaire, durée du travail, vacances). Les négociations sont longues et complexes (AVOP / syndicats / Etat), les organisations des travailleurs considèrent qu'un accord final n'est pas envisageable avant fin 2012. La FSF va continuer à s'impliquer pleinement dans ce dossier.

### **CHUV**

Présence de la FSF au sein du comité de la Commission du personnel du CHUV et aux assemblées générales. Notre fédération est également présente aux séances DG-CHUV en présence du président du Département de la santé. L'occasion de s'enquérir de la situation du personnel du CHUV, des engagements, des politiques salariales en cours. La politique de la FSF au CHUV est menée avec l'ASI. Le secrétaire général est en contact régulier avec Myriam Lambelet de l'ASI en charge du dossier CHUV au sein de son organisation. Sur le plan général, il faut relever que l'activité de la Commission du personnel du CHUV est conséquente. Malheureusement, le personnel participe avec parcimonie (un doux euphémisme) aux travaux de la commission et aux assemblées générales!

### **Secrétaire administrative**

Mlle Nancy Mingard a accompli toutes les tâches de la partie administrative de la FSF. Les principaux travaux de la tenue du bureau sont :

- la rédaction des procès-verbaux,
- la gestion du fichier d'adresses,
- l'organisation des séances,
- la rédaction de divers courriers et e-mail,
- la comptabilité
- la gestion des dossiers d'archives.

Mlle Nancy Mingard assure une permanence des bureaux de la FSF les mardi-jeudi-vendredi. Elle répond ainsi à toute demande téléphonique.

### **1.2 Comité central**

Le comité central s'est réuni 7 fois en 2010. Lors des ses séances, le comité central a notamment traité des points suivants :

- DECFO/SYSREM : actions (pétition et mobilisation)
- Ligne de conduite de la FSF sur les sujets de votation

Condition d'affiliation de l'ASI-Vaud à la FSF  
L'engagement d'un nouveau secrétaire général en remplacement de M. Yves Froidevaux  
La représentation de la FSF dans divers organes  
Budget et comptes

Le comité central a pris les décisions formelles suivantes :

1. Désignation d'un membre remplaçant au sein du Conseil d'administration de la CPEV
2. Maintient de Jean-Marc Haller en représentant de la FSF au sein de la Tripartite de la CPEV
3. Engagement de M. Cyrille Perret au poste de secrétaire général
4. Modification de la convention d'affiliation de l'ASI-Vaud auprès de la FSF
5. Lancement d'une pétition à l'attention du Grand Conseil vaudois, concernant les primes d'ancienneté et la commission de réexamen
6. Soutient du Comité central à la candidature de Béatrice Métraux pour la Présidence FSF
7. Nomination de suppléants à l'Assemblée des délégués de la CPEV
8. Modification du Règlement financier de la FSF

## **2. QUESTIONS PARTICULIERES**

### **Decfo-Sysrem/TRIPAC**

Cette année 2010-2011 a été une année judiciaire. Les traitements des recours ont commencé, tant au TRIPAC qu'à la Commission de recours. A la demande de la FSF, le TRIPAC a examiné des «dossiers exemplaires» dans les branches suivantes:

- Travaux manuels
- Disciplines académiques
- Rythmique
- Poursuites et faillites
- Pénitentiaire
- ORP
- Registre foncier
- Enseignement professionnel

La FSF a accompagné individuellement ou par l'entremise de son avocat conseil, les collaborateurs concernés. On se heurte, en audience, à des violations crasses des droits fondamentaux du justiciable (droit d'être entendu, d'avoir communication de documents, de faire entendre des témoins).

Une autre difficulté provient de l'avance de frais demandée. Elle est très élevée et décourage bien des recourants. Elle est calculée par le SPEV lui-même, bien qu'il soit partie au procès, sur des bases étonnantes: le gain potentiel sur l'entier de la carrière du recourant. La FSF a protesté sur cette méthode et une intervention parlementaire a été déposée à ce sujet.



### **Decfo-Sysrem/Commission de recours**

La commission a commencé sa tâche après une phase intense d'organisation. Elle effectue un travail soigneux et ne semble pas vouloir violer les droits fondamentaux. Les collaborateurs sont appelés à dupliquer, une fois la position du SPEV connue. La FSF participe à la rédaction de ces duplicques.

Pour mémoire, il y a environ 700 recours au TRIPAC et 1700 à la Commission. La Commission a rendu son premier rapport annuel en mars 2011 qui indique que le règlement de l'ensemble de ce contentieux prendra de **35 à 40 mois**, durée extrêmement longue, mais que les ressources disponibles (en personnel et en temps) ne permettent pas d'abrèger. Il n'est pas certain que, pour nombre d'affaires, une telle durée soit compatible avec les garanties découlant des articles 29 de la Constitution fédérale et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Une autre question de coordination se pose. L'art. 38 RLPers prévoit une commission au sein de laquelle les questions de classification des fonctions peuvent être étudiées. La convention de novembre 2008 également. Cette commission n'est pas encore constituée et M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis en refuse la création.

L'absence de COPAR paraît illogique à la Commission de recours car cette instance va devoir trancher des recours individuels sur la collocation de postes relevant de fonctions qui seront peut-être classés autrement par la suite.

### **Decfo-sysrem/Commission de réévaluation**

En décembre 2010, publiquement devant le Grand Conseil, le Conseiller d'Etat Pascal Broulis refusait la mise en place de cet organe, prétextant devoir stabiliser les recours avant.

Estimant que le Conseil d'Etat ne respecte pas les engagements pris, la FSF a décidé d'une mobilisation (manifestation-piquet-pétition) concernant cette question. Elle réclame l'ouverture de négociations à ce sujet.

### **Primes d'ancienneté / Commission de réexamen des fonctions**

#### **Pétition FSF**

#### **Belle mobilisation des militants de la FSF**

La pétition FSF a été déposée mardi 3 mai au Grand Conseil avec 4320 signatures... Magnifique résultat.

Ci-dessous le texte de la pétition:

#### **Promesses non tenues**

#### **Fonctionnaires dans la Rue!**

**Gratifications d'ancienneté:** depuis l'entrée en vigueur de la LPers (2003), le Conseil d'Etat a suspendu arbitrairement l'application de la norme légale instituant les gratifications d'ancienneté. Les collaborateurs de la sécurité et du secrétariat sont particulièrement touchés par cette suspension. Or, les excellents résultats financiers du Canton lui permettraient sans aucune difficulté de récompenser ses collaborateurs les plus fidèles.

**Commission de réévaluation:** voilà plus de deux ans que le Conseil d'Etat a promis la réévaluation de certaines fonctions dont les fonctions administratives. Le refus abusif de Pascal Broulis de mettre en place la commission chargée de la réévaluation des fonctions péjore cette situation. Plus grave, le Président du Conseil d'Etat et le Gouvernement ne respectent ni la convention signée avec la FSF, ni le décret du Grand Conseil à ce sujet!

**Pour que l'accord et la loi soient enfin respectés, la FSF a lancé une pétition le 24 mars 2011 et remet aujourd'hui 4320 signatures au bureau du Grand conseil vaudois. Il appartient aux députés de demander des explications au Gouvernement quant à son incapacité d'honorer sa signature et de respecter le décret du législatif. Les signataires de cette pétition attendent des réponses**

### **3 COMMUNICATION**

#### **Site internet et le Journal Fédératif "FSF Informations"**

Décembre 2010 / publication de FSF informations

Suivi hebdomadaire et publications sur notre site internet en fonction de l'actualité. En outre, sur 21 sociétés et syndicats que compte la fédération, 12 sont dotés d'un site internet, ce qui permet une large information.

#### **Communiqués de presse de la FSF:**

*25 août 2010 "Decfo: une réforme nécessaire, une mise en oeuvre aboutie"  
Bilan de la mise en oeuvre de la politique salariale Decfo-sysrem.*

*24 mars 2011 "Le Conseil d'Etat hors la loi!"  
Lancement de la pétition, gratifications d'ancienneté et commission de réévaluation*

*28 mars 2011 "Changement à la tête de la FSF"  
Annonce de la nomination de Béatrice Métraux à la Présidence de la FSF*

*13 avril 2011: communiqué de presse conjoint FSF / SPV  
24heures / Béatrice Métraux / retraites forcées des fonctionnaires*

**Interventions dans les médias:**

*19 juin 2010: 24heures*

3 questions à Béatrice Métraux concernant les retraites

*27 août 2010: 24heures*

Decfo-Sysrem / Béatrice Métraux

*2 janvier 2011: 24heures*

Drame de Bochuz / Béatrice Métraux

*2 février 2011: Emission "Zone d'ombre" sur la TSR*

Béatrice Métraux participe à l'émission

*25 mars 2011: 24heures / Le Courrier / Radio romande*

Conférence de presse, avec l'annonce du lancement de la pétition FSF

*21 avril 2011: Radio romande*

Intervention de Béatrice Métraux «Bochuz, un autre détenu boute le feu à sa cellule».

*3 mai 2011: 24heures / ATS / 20 Minutes / Le Courrier*

Dépôt de la pétition FSF au Grand Conseil vaudois

## 4. REPRESENTATION EXTERIEURE

La FSF est représentée dans les commissions extérieures ci-après:

<b>CPEV</b>	Délégués :	M. Fernand Gentizon (AVPR) M. Dominique Rossi (APGV) M. Pierre Theraulaz (ASI) M. Jean-Marc Haller (SPV) M. Claude Pidoux (UREV) M. Jacques Reymond (ASSOPF) Mme Christel Chevalley (ASSOPF) M. Jean-Paul Hermann (UREV)
	Suppléants :	Mme Béatrice Métraux (FSF) M. Yves Froidevaux (SPV) M. André Akribas (SSV)
	Président AD :	M. Philippe Martinet (SPV) - démission fin 2010
	Conseil d'administration :	M. Claude-Alain Tréhan (SSV)
<b>TRIPAC</b>	<b>Assesseurs</b> Membres :	M. Patrick Gianini-Rima (SPV) M. Alexandre Cavin (ASPF) M. Jean-Paul Hermann (UREV)
<b>Commission tripartite des assurances du personnel</b>	Représentant FSF :	M. Jean-Marc Haller (SG SPV)
<b>Commission du personnel Du CHUV</b>	Représentant FSF :	M. Cyrille Perret (SG FSF)
<b>Harmos (nouvelle loi scolaire)</b>	Conseil de référence :	Mme Béatrice Métraux (SG FSF)
<b>Commission de recours Decfo- Syrem</b>	Représentant FSF :	M. Robert Vaucher

## 5. PERSPECTIVES

Les prochaines échéances de la FSF sont importantes :

- réorganisation interne, choix entre présidence militante, professionnelle etc.
- cpev et la révision de la loi, en rapport avec la révision fédérale
- révision de la classification des fonctions et mise en place de la commission de réévaluation des fonctions
- maintien du nombre d'associations et prospections vers d'autres entités
- examen soigneux des finances internes
- analyse des rapports entre direction FSF et associations membres

## 6. RAPPORT DES ASSOCIATIONS

### Société Pédagogique vaudoise (SPV)

#### **Nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)**

La Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) a suivi ces derniers mois son - lent -

chemin parlementaire.

A sa demande, la SPV a été reçue par la commission. Elle y a notamment défendu le fait qu'une autonomie réelle des établissements scolaires puisse se réaliser - sur les plans organisationnel et pédagogique - et insisté sur le fait qu'aucune raison valable ne pouvait inscrire pour les seuls généralistes du primaire la maîtrise de classe et la décharge y relative, cette mesure figurant dans le projet de loi pour ces derniers, alors qu'elle était refusée aux collègues de « l'école infantine ».

Sur ces deux points, de même qu'en ce qui concerne en particulier la démocratie dans les établissements (compétences des conférences des maîtres), la SPV a été entendue.

Cependant, à l'heure où sont écrites ces lignes, on ne connaît rien de l'état final de la Loi, ni du sort que fera le peuple à celle-ci, eu égard au fait que la LEO sera opposée en contre-projet à la très médiocre initiative Ecole 2010, ni de ce qu'en dira la SPV.

Car, si les gains « statutaires » sont réels, une grande déception règne en ce qui concerne la structure du secondaire I proposée par la LEO.

### **Intégration des enfants à besoins particuliers**

Alors que rien n'est stable pour les structures de l'école « ordinaire », voilà que l'irruption d'un avant-projet de Loi sur la Pédagogie spécialisée interroge une maison école obligatoire aujourd'hui assez fragile structurellement.

Face à cet avant-projet - qui doit réguler l'intégration des enfants à besoins particuliers dans l'école ordinaire - la SPV s'est montrée sévère; exigeant que l'on mette la pédale douce, que ce texte demeure en l'état un éclairage utile aux travaux sur la LEO, que l'on édicte un réel cahier des charges

permettant de dire qui fait quoi et que soient évalués aussi précisément que possible les volume et processus de formation relatifs à une prise en charge efficace et heureuse des élèves à besoins particuliers dans l'école « ordinaire ».

### **Du côté du secrétariat général**

#### **Accompagnement des collègues**

L'accompagnement des collègues et le conseil sur des questions statutaires occupent une grande part de l'activité du Secrétaire général, avec deux dossiers "stars": le congé maternité et la retraite. Le Secrétaire général a accompagné des membres lors d'une vingtaine d'entretiens avec la hiérarchie.

C'est donc plusieurs centaines de collègues qui ont sollicité la SPV durant l'année écoulée, par courriel, courrier ou téléphone, dont environ 30 dossiers complexes nécessitant un accompagnement sur plusieurs mois.

Sur le plan collectif, le Secrétaire général a également :

- participé activement au suivi du dossier des mesures salariales concernant les enseignants TM, ACT et d'Economie familiale ;
- demandé un rapport au Secrétaire général du DFJC sur le travail du Comité d'octroi des congés sabbatiques (COSAB) ;
- écrit à la Cheffe du Département sur les difficultés relatives à la transition entre la fin du droit au salaire, pour les collègues en situation de maladie de longue durée, et la prise en charge par la Caisse de pensions ;

- interpellé le nouveau Directeur général de la DGEO pour que la SPV soit associée aux travaux sur des directives internes en matière de sécurité et de responsabilité des enseignants.

L'année 2010 a marqué une importante transition dans les rapports entretenus avec l'employeur : l'accompagnement de collègues dans des recours auprès du Tribunal des prud'hommes de l'administration cantonale vaudoise (TRIPAC) :

- 5 dossiers relatifs à des refus de congés sabbatiques (2 conciliations et 3 retraits du recours) ;
- 4 recours (seulement !) relatifs à la classification DECFO-SYREM (2 procès pas encore terminés et 2 recours perdus) ;
- 2 dossiers pour d'autres causes de conflit de travail : une conciliation en notre faveur et une victoire très importante annulant toutes les décisions du Conseil d'Etat en matière d'obligation de départ à la retraite.

Dans tous ces dossiers, l'appartenance à la FSF - et son appui - renforcent la crédibilité de la SPV auprès des autorités

### **Association Professionnelle des Huissiers de l'Etat de Vaud (APHEV)**

L'APHEV, Association Professionnelle des Huissiers de l'Etat de Vaud s'est fixé comme objectif pour l'année 2010 une amélioration des conditions de travail. Un point essentiel qui a été discuté longuement est l'augmentation de la violence verbale et physique dans les tribunaux. Nous avons pu obtenir le l'OJV la mise sur pied de cours pour la gestion de la violence. D'autre part, la mise en route du nouveau droit suisse dès le 1er janvier 2011 pose passablement de problèmes aux huissiers dans son application que le comité essaie de résoudre avec l'OJV

### **Association des professeurs de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (APHEIG)**

Deux thèmes ont particulièrement occupé les membres de l'APHEIG cette année 2010 : la nouvelle loi de l'Etat de Vaud sur la HEV (haute école vaudoise) qui doit prendre effet en 2012 et la signature de la nouvelle convention HESSO qui devrait aussi entrer en vigueur en 2012.

En ce qui concerne le projet de loi HEV, notre association a suivi les modifications effectuées par le DFJC qui vont souvent dans la bonne direction. Le problème de l'engagement des professeurs pour une durée déterminée et la non exigence du Master pour enseigner restent deux points importants d'achoppement.

La convention HESSO devrait entrer en vigueur en 2012 mais comme la loi fédérale sur les hautes écoles accuse un retard important, il se pourrait que la date d'entrée en vigueur soit repoussée. Néanmoins une commission du personnel à laquelle notre association participe se réunit quelques fois par année et essaie de mettre au point une typologie du personnel.

**Association professionnelle des pasteurs et diacres de l'Eglise évangéliste réformée du canton de Vaud (La Ministérielle)**

Pour la partie la plus visible, notre association a changé de nom: de APD, association des pasteurs et diacres de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, elle est devenue «La Ministérielle», association professionnelle des pasteurs et des diacres de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. Ce n'est pas qu'un changement cosmétique, mais bien l'affirmation que notre association regroupe la plupart des personnes exerçant un ministère dans l'Eglise réformée vaudoise avec l'intention d'un soutien mutuel et d'un renforcement de la convivialité et de la réflexion d'une part, et l'objectif de continuer à défendre les intérêts de nos membres vis-à-vis de l'institution qui nous emploie.

Nous avons connu trois grands chantiers l'année 2010: Une négociation salariale, la mise en place de la commission paritaire de la nouvelle caisse de pension et l'introduction de la téléphonie IP pour les ministres de l'Eglise réformée. Nous sommes réjouis de constater que toute la filière des diacres a connu une augmentation d'une classe salariale (selon l'ancien système de l'Etat), applicable dès le 1er janvier 2011. A cette même date, les collègues de moins de 45 ans ont été transférés dans la caisse de pension «Profelia», gérée par les Retraites populaires. Un membre de notre association et deux de l'association soeur des laïcs salariés de l'Eglise réformée font partie de la commission paritaire de cette nouvelle caisse.

L'introduction par notre employeur de la téléphonie IP comme outil de travail s'est faite de manière chaotique et nous sommes encore tributaires de plus ou moins graves difficultés techniques qui rendent cet outil peu voire pas opérationnel. Cela augmente au stress des diminutions de postes à venir, des fusions de régions et autres tribulations budgétaires...

Ainsi, si le front s'est calmé dans la zone salariale, il reste agité dans le domaine des outils de travail et de la gestion des ressources humaines au vu de la diminution de notre effectif. Le dialogue avec le Conseil synodal reste globalement satisfaisant.

**Association vaudoise des psychologues en orientation (AVPO)**

Durant l'année écoulée, l'AVPO s'est beaucoup préoccupée des suites de DECFO. Le réexamen de la fonction de psychologue en orientation est achevé. Le Conseil d'Etat, dans une conférence de presse, annonce que 64 postes sont réévalués (passage du niveau 10 au niveau 11). A ce jour nous ne savons toujours pas qui est concerné (excepté quelques cas). La corporation que nous représentons se sent menée en bateau et fort peu considérée.

Pour les collègues travaillant à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (la majorité de nos membres) nous avons négocié avec la direction et le service employeur les modalités d'introductions de l'horaire annualisé que le service souhaitait voir adopté. Après plusieurs séances de travail nous avons obtenu des garanties. Lors d'une réunion rassemblant tout le personnel de l'OCOSP et la direction, nous avons obtenu, notamment avec le



soutien de la FSF, la constitution d'une commission paritaire chargée d'accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle modalité d'aménagement du temps de travail et d'en évaluer l'application après deux ans.

Les psychologues en orientation souffrent, depuis longtemps, d'un effectif insuffisant. Si plusieurs postes ont été créés, ils n'ont pratiquement pas changé la situation des spécialistes travaillant pour les élèves de fin de scolarité obligatoire. Ce secteur est emblématique des difficultés rencontrées par la corporation. Dans un contexte tendu (places d'apprentissage, augmentation des exigences, attentes et inquiétudes des familles...), il est très difficile d'offrir des prestations de haut niveau. L'AVPO milite pour un service public performant en matière d'orientation, que ce soit pour les écoliers, les jeunes en formation ou les adultes. Il y a donc encore bien du pain sur la planche.

### **Association vaudoise des agents pénitentiaires (AVAP)**

Cette année est une année de bouleversements à tous les niveaux hiérarchiques du SPEN.

Suite au décès tragique d'un détenu aux EPO, en mars 2010, Mme Martin Cheffe de Service est remplacée par M. Froidevaux en qualité de Chef de Service a.i..

M. Leuba Conseiller d'Etat en charge du service crée le groupe ASPER. Ce groupe est composé de représentants du SPEN, de la FSF, de la ComPers, de l'AVAP et de M. De Sienner. Le but étant de travailler sur les dysfonctionnements du service et d'essayer d'apporter des solutions. Le rapport doit être validé à tous les échelons.

M. Froidevaux mène au pas de charge les modifications dans l'entier du service et instaure 8 rencontres annuelles avec la ComPers et de l'AVAP.

Normalement, nous devrions rencontrer les directions des divers établissements trimestriellement.

L'AVAP et la ComPers ont une vision commune et une synergie retrouvée.

Par contre, nous assistons à une valse de nos cadres...Chefs et sous-chefs de maison déplacés, Directeurs déplacés...

L'AVAP a demandé l'aide et a transmis plusieurs dossiers à la FSF. Tous les dossiers ont été traités de manière rigoureuse avec les remerciements de tous nos collègues sur le soutien et l'engagement principalement de Mme Métraux.

Au niveau de Decfo, quelques dossiers ont été traités, mais la majeure partie des collègues attend toujours d'être convoquée.

On peut déplorer un manque d'engagement personnel des membres de l'AVAP dans la défense de la profession, est-ce par crainte ?

En espérant que 2010 / 2011 soit une année de transition bénéfique à la stabilisation du SPEN, vivement l'exercice

2011 / 2012 durant lequel je remettrai ma présidence.

En remerciant la FSF du soutien inconditionnel apporté à l'AVAP



### **Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV)**

Comme chaque année, l'activité de notre association a été soutenue. En effet, la réforme policière occupe toujours une grande partie de notre temps. Groupes de travail, et discussions avec les partenaires et syndicats sont indispensables pour mettre en place une telle réforme. C'est pour cela que, sur proposition du comité, l'assemblée générale de l'APGV a voté la réintégration de notre association au sein du GAP-Vaud (Groupement des associations de police Vaud) qu'elle avait quitté lors des débats sur la police unique.

Relevons encore que cette année, nous avons la chance d'être représentés dans les comités de diverses fédérations faitières (Fédération suisse des fonctionnaires de police, Union romande des syndicats de police et bien sûr la FSF).

D'autre part, au mois d'octobre, le sommet de la Francophonie à Montreux, de par l'engagement massif qu'il a représenté, a généré son lot de problèmes et donc de négociations.

Au niveau syndical, notre association s'est ouverte aux employés civils de la police cantonale dont une vingtaine a rejoint nos rangs.

Pour 2011, les défis restent nombreux. L'âge de la retraite, les négociations concernant les promotions ainsi que le sous-effectif en sont un bref aperçu. Les dossiers auxquels nous sommes confrontés sont de plus en plus techniques, et de plus en plus pointus au niveau juridique. De plus, avec les nouvelles dispositions pénales, la défense de nos membres confrontés à une procédure pénale ou administrative devient de plus en plus compliquée. C'est la raison pour laquelle notre comité a décidé de se réorganiser. En effet, notre actuel Président, Frédéric GRABER a démissionné de son poste pour le 31.03.2011. Il reste toutefois membre du comité. Sur proposition du comité de l'APGV, l'Assemblée générale, présidée par M. Frédéric GRABER, a donc plébiscité l'élection de M. Antoine LANDRY, 47 ans, titulaire du brevet d'avocat, indépendant et spécialisé notamment dans la communication. M. LANDRY, qui connaît bien le monde policier et les institutions vaudoises, a notamment œuvré comme conseiller au service juridique de l'Etat de Vaud, substitut du procureur et juge d'instruction. Il a été secrétaire de la Conférence des chefs des Départements de justice et police de Suisse romande. Il enseigne le droit pénal et la procédure pénale à l'Académie de police de Savatan. Notre Président saura être l'homme de nombreuses situations, devenues délicates, voire problématiques pour les miliciens du syndicalisme que nous sommes et nous sommes heureux de l'accueillir au sein de notre comité.

### **Syndicat de la sûreté vaudoise (SSV)**

Après avoir négocié en 2005, le maintien de l'âge de la retraite des policiers cantonaux, possible dès 57 ans, a subi un coup de frein en passant à 58 ans. Des solutions transitoires pour 2011 ont été négociées.

La réforme policière occupe encore et toujours plusieurs membres du comité, répartis dans divers groupes de travail. Les efforts visent principalement à maintenir un service cantonal fort face à l'appétit de certains élus communaux.

L'introduction de la nouvelle politique salariale se poursuit et différents cas ne sont pas encore réglés, notamment pour le personnel civil et les collègues transférés de la Gendarmerie ou d'autres corps de police. Certains problèmes concernant la FSI et les spécificités du fonctionnement du service entraînant des promotions durant une carrière sont encore en réflexion.

Après cinq années de présidence, le soussigné ne se représentera pas pour un nouveau mandat. Une candidature à l'interne a été trouvée.

### **Association des cantonniers vaudois (ACV)**

L'effectif de notre association est resté le même 129 membres alors que nous essayons toujours de recruter des collègues aux routes nationales.

Cette année nos conditions de travail ont quelque peu changé depuis notre assemblée de comité en novembre 2010 avec la participation de Béatrice Métaux au Mont sur Lausanne.

Notre chef de service M Tribolet nous a répondu par les nouvelles directives 4/11 qui unifie bien les 4 régions et répond à nos nombreuses questions.

C'est le premier hiver où les Cantonniers ne vont plus dans les camions et le bilan est plutôt positif attendons de voir sur un hiver bien enneigé.

A l'avenir les tâches entre RC-RN devront être mieux définies et les postes de travail pas reconduits dénoncés.

La pénibilité et les dangers sont encore très présents sur des tronçons de routes principales qui devraient avoir une largeur minimum de 7 mètres des travaux sont en cours.

Les collègues ne s'inscrivent plus aux visites médicales car le questionnement des médecins les dérange par contre le suivi des vaccinations est bien perçu.

Avec SR 05 il était convenu de supprimer tout les véhicules privés ce qui avait été fait au profit de camionnettes doubles cabines, maintenant que certains véhicules doivent être remplacés ils le sont au profit de cabine simple ce qui nous oblige à reprendre nos véhicules et du matériel.

Prochaine étape, défendre nos acquis et les primes de piquets menacées.

### **Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des Offices des poursuites et faillites (ASSOPF)**

#### Réorganisation des Offices des poursuites et des Offices des faillites

La réorganisation des offices des poursuites et faillites s'est terminée courant mars 2011 par la mise en place de l'office des poursuites du district de Lausanne et de l'office des poursuites du district de l'Ouest lausannois.

Ainsi, le canton compte désormais dix offices des poursuites (OP), à savoir :

OP du district de Nyon, à Nyon ; OP du district de Morges, à Morges ; OP du district de Lausanne, à Lausanne ; OP du district de l'Ouest lausannois, à Renens ; OP du district de Lavaux-Oron, à Pully ; OP du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, à Vevey ; OP du district d'Aigle, à Aigle ; OP du district du Gros-de-Vaud, à Echallens ; OP du district de la Broye-Vully, à Payerne ; OP du district du Jura – Nord vaudois, à Yverdon

Et quatre offices des faillites (OF), à savoir :

OF de l'arrondissement de La Côte, à Nyon ; OF de l'arrondissement de Lausanne, à Lausanne ; OF de l'arrondissement de l'Est vaudois, à Vevey ; OF de l'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois, à Yverdon.

#### Decfo-Sysrem

Les collaborateurs ayant recouru n'ont toujours pas reçu de décision.

Grâce à la réorganisation territoriale des OPF, Monsieur le Secrétaire général de l'ordre judiciaire a pu établir de nouveaux plans des postes lesquels prévoient une revalorisation de certaines fonctions, le niveau 4 disparaît des plans des postes (sauf pour les nouveaux collaborateurs n'ayant pas deux ans d'expérience). Ainsi, les gestionnaires de dossiers (collaborateurs(trices) d'un OP-F) sont en principe engagé(e)s au niveau 5. Il y a également des niveaux 6 lesquels sont limités selon les plans des postes. Les huissiers ont également été revalorisés en ce sens qu'il n'y a plus que le niveau 8 pour cette fonction (précédemment niveaux 7 ou 8). Tout n'est pas parfait (gestionnaires comptables des petits offices au niveau 7 par exemple et d'autres), mais il y a quand même du mieux.

#### Formation

Monsieur le Secrétaire général de l'ordre judiciaire prend très au sérieux la formation dans les OP-F. En effet, un comité de pilotage a été mis en place en novembre 2010 avec pour objectif de permettre aux collaborateurs vaudois de participer aux examens organisés par l'Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites (ASEPF). En cas de réussite, les candidats se verront délivrer un brevet fédéral (cantonal actuellement). Le président de l'ASSOPF fait partie du comité de pilotage de ce projet et a récemment été élu à la commission d'examen lors de la dernière assemblée générale de l'ASEPF.

#### **Association vaudoise des Préposés-Receveurs (AVPR)**

L'Association vaudoise des Préposés-Receveurs AVPR a été fondée en 1902 a pour but :

- a) de procurer à ses membres l'occasion de se rencontrer et de mieux se connaître
- b) l'étude de questions en rapport avec l'activité professionnelle
- c) la défense des intérêts généraux de ses membres

Composée de membres actifs et honoraires. En 2010, notre association compte **15 membres actifs (10 préposés et 5 responsables de bureaux)** et 26 membres honoraires.

La nomination des préposés dépend directement du Conseil d'Etat fondée sur la Loi du 2.12.1947 sur les receveurs.

Lors de sa dernière assemblée générale du 30 octobre 2010, à Orbe, notre assemblée a ratifié :

- La nomination au poste de secrétaire, Mme Chantal Zahno, préposée du Gros-de-Vaud en remplacement de M. Didier Lombardet, préposé de la région Nord vaudois et au poste de caissier, M. Stéphane Cuhat, responsable du bureau de la Vallée en remplacement de M. Fernand Gentizon, préposé retraité.
- La démission de notre association à la Fédération des Sociétés de fonctionnaires vaudois avec effet au 31 décembre 2011. Ceci compte tenu de l'article 7 des statuts de la FSF mis en vigueur au 01.01.2009.

Nous continuons notre effort sur la réorganisation du service compte tenu de la modernisation des processus de taxation et de perception.

Cela nous emmène à poursuivre le suivi de nos collaborateurs concernés par le changement (mobilité, changement d'activité etc...).

### **Union des retraités de l'Etat de Vaud (UREV)**

Au 31 décembre 2010, l'Union des retraités de l'Etat de Vaud dénombrait 4912 membres. 350 nouveaux pensionnés ont adhéré en fin d'année à l'UREV. 115 membres sont décédés, 8 ont démissionné pour raison d'âge, d'admission en EMS ou pour des motifs de non adéquation avec leurs intérêts personnels.

Les membres du comité, le représentant de l'UREV auprès de l'Assemblée des délégués de la CPEV, M. Claude Pidoux, son suppléant, M. Jean-Paul Hermann, les délégués de l'UREV auprès de l'Assemblée générale de la FSF ont été appelés à siéger durant l'année 2010 de la façon suivante :

12 séances de travail intra ou extra muros ont mobilisé le comité et ce dernier a représenté l'UREV, avec ses délégués à l'AD FSF du 26 mai 2010, à Renens. Le président, ou le vice-président de l'UREV, a siégé à 8 reprises au CC de la FSF. Remarquons également la présence de l'UREV aux réunions préparatoires organisées par la FSF en vue des AD de la CPEV des 12 janvier et 29 juin 2010, puis à ces dernières avec son représentant titulaire, M. Claude Pidoux. Deux entretiens ont été sollicités auprès de la CPEV. Le premier avec M. Alain Pahud, directeur, ayant pour objet des demandes particulières touchant la CPEV et la prime unique, le deuxième avec M. Claude Castella, interlocuteur privilégié de Retraites Populaires pour l'UREV, au sujet de questions relatives à l'édition du "Bulletin d'information" de l'association. Dans ce dernier cas, le comité incorpore a participé à l'entretien.

Il sied de relever que la collaboration entre la FSF et l'UREV est excellente, et encore davantage depuis la mise sur pied de la Commission CPEV en novembre 2008, qui permet de traiter de manière exclusive les problèmes rencontrés par les aînés au plan de l'indexation des rentes. Notons avec reconnaissance que la FSF est parvenue, dans ses négociations avec la DCERH, à fin 2009, à imposer l'adjonction d'un nouvel article dans la Loi sur la caisse de pensions, le 34a, dont l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 a permis à l'ensemble des pensionnés de la CPEV de recevoir, à la fin du même mois, une prime unique maximale de Fr 1'000.- ou au moins une somme équivalente à celle de la pension mensuelle.

Enfin, signalons, pour la petite histoire, qu'une mise à jour des programmes informatiques de la CPEV effectuée au début de 2010 n'a pas permis à l'UREV

de procéder à la recherche de membres auprès des nouveaux retraités de l'Etat durant 9 mois. La gestation a été pénible mais tout est maintenant rentré dans l'ordre.

### **Association Suisse des Infirmières, section Vaud (ASI)**

En 2010, l'ASI a poursuivi son engagement dans ses différents domaines d'actions, tout en déménageant au chemin du Boisy, en nommant Jane Chaille au poste de présidente de la section et en engageant Anne-Lise Duc au poste de secrétaire générale.

#### 1. Politique professionnelle

De nouveaux statuts de l'ASI suisse ont été adoptés permettant aux sections d'ouvrir leur porte à d'autres professionnels. L'ASI-Vaud se veut une représentante forte de la profession infirmière et n'acceptera pas d'autres professionnels de la santé dans sa section.

#### 2. Politique de santé

L'ASI a fait valoir tout au long de l'année l'apport spécifique des soins infirmiers dans le système de santé vaudois en siégeant dans de nombreuses commissions (conseil de santé, conseil d'administration de l'OMSV, commission cantonale de politique sanitaire, commission d'examen des plaintes de patients, groupe de référence du programme de lutte contre la pénurie des professionnels de santé...)

#### 3. Conditions de travail

Au sein de la FSF, de la CCT santé, de la CCT thérapeutes ainsi que de la commission du personnel du CHUV, nous avons poursuivi nos actions afin d'améliorer les conditions de travail des infirmières vaudoises. Notre juriste a aussi traité une quinzaine de cas, essentiellement des cas de mobbing et de licenciement mais aussi un cas malheureux d'homicide par négligence.

#### 4. Politique de formation

Un accès au Master en sciences infirmières a été obtenu pour les anciens diplômés ES par la reconnaissance d'heures de formation post-diplôme.

#### 5. Développement de la section

L'utilisation des orientations stratégiques 2010-2015 a permis de traverser cette année 2010 difficile (6 mois sans secrétaire générale, un déménagement...) avec une ligne directrice claire. Ainsi, le comité de l'ASI-Vaud peut-être fier d'avoir enregistré plus d'entrée de nouveaux membres que de départ après 6 ans de baisse du nombre de membres ASI.

Nous remercions chaleureusement le secrétariat de la FSF et son comité pour l'agréable collaboration ainsi que l'oreille attentive portée à nos problèmes infirmiers !



**Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'Etablissements scolaires (AVADES)**

**Il ne faut jamais se laisser abattre.  
Citation de John Fitzgerald Kennedy**

Cela fait maintenant 3 ans que je prépare un rapport annuel pour la FSF et j'ai l'impression que je ne fais que me répéter. En effet, force est de constater que la revendication qui nous est si chère, à savoir la reconnaissance et la spécificité de la fonction d'assistante de direction d'établissement scolaire, est toujours au point mort. Nous avançons, de loin pas autant que nous le souhaitons, et surtout à très très petits pas.

Courant mai et juin 2010, le SPEV, mandaté par la DCERH, a effectué un examen des tâches effectuées par les secrétariats d'établissement. Pour ce faire, il s'est appuyé sur des entretiens menés auprès de 6 secrétaires et 6 directrices ou directeurs d'établissement.

Le rapport du SPEV devait vraisemblablement être prêt depuis septembre 2010 mais c'est seulement le 13 avril 2011 que, convoquées à une séance par la DCERH, nous avons été mises au courant des résultats. La délégation du conseil d'état aux ressources humaines nous a fait part de la situation actuelle et de la suite des travaux techniques qui devraient être terminés au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

Il ressort de ce rapport que les revendications que nous menons depuis notre passage à l'Etat sont justifiées et que nous effectuons de nombreuses tâches qui ne sont pas dans nos cahiers des charges.

Il conviendrait toutefois d'éviter que ces tâches nous soient retirées et attribuées à des doyens ou des directeurs. Si tel devait être le cas, cela nous priverait de nombreuses activités particulièrement intéressantes dans lesquelles nous nous investissons sans compter. De plus, pourquoi modifier au sein d'une équipe, une répartition des tâches qui fonctionne à la satisfaction des directions ?

Les années 2010 et 2011 ont également été marquées par de grands changements au sein de la DGEO puisque le directeur général de la DGEO et le directeur adjoint aux RH ont quitté leur poste. Il s'agit maintenant pour l'AVADES de rencontrer et tisser des liens avec M. Alain BOUQUET et Mme Cécilia BÄHNI et ainsi leur faire part de nos revendications et des différents points toujours en suspens depuis notre passage à l'Etat en 2005.

A ce jour, l'AVADES compte 138 membres. L'Assemblée Générale a eu lieu le 5 mai 2010 et nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Joëlle SANCHEZ, notre responsable RH de la DGEO. Nos membres ont eu la possibilité d'avoir un contact direct avec elle, de lui poser des questions et de lui faire part de certains problèmes rencontrés au sein des établissements scolaires.

Je ne peux terminer ce rapport sans adresser mes chaleureux remerciements à toute l'équipe de la FSF pour son soutien toujours très présent et indispensable.

### **Association du personnel administratif des Centres régionaux d'Orientation (APACRO)**

Que dire de l'année 2010 ?

Toujours les mêmes points d'interrogation concernant DECFO et le nouvel encadrement du personnel administratif de notre service. Nous ne sommes pas en phase avec ce niveau 5, les incohérences sont là, les recours sont en attente, pas de réponse, plus rien n'avance ! Bonne nouvelle cependant pour nos assistantes en information documentaire qui ont été colloquées en niveau 7.

Un nouveau comité a été élu en date du mois d'avril et continue le travail entrepris depuis plusieurs années. Il travaille principalement sur deux axes :

-une collaboration étroite avec la FSF et les autres associations partenaires, tout particulièrement avec l'AVADES et RESSORT (« oubliées » du système) en réfléchissant à ce qui peut être mis en place de manière commune afin de faire réagir le CE et les suites DECFO.

-des rencontres biennuelles avec notre Direction afin d'obtenir des réponses, toujours par rapport à ce même dossier et de ce qui peut être entrepris. Nous sommes cependant obligés de constater que personne ne semble en mesure de faire quoi que ce soit, chacun semble attendre sur le bon vouloir d'une ou deux personnes qui détiennent les rennes, qui elles-mêmes ne semblent pas enclines à débloquer la situation. !!!! Un rendez-vous a été obtenu avec notre Chef de service pour janvier 2011 afin d'obtenir (enfin) des réponses ?

Le comité observe donc impuissant, le climat morose installé depuis quelques temps maintenant, du à ces attentes et à ces non-réponses des supérieurs hiérarchiques. Une position qui donne l'impression de ne pas vouloir nous intégrer de manière effective au fonctionnement de notre service surtout par une méconnaissance du dossier alors que les prestations à fournir sont bien là.

Le seul sujet qui a capté un peu d'attention est le passage à l'annualisation par rapport à l'horaire variable (gestion du temps de travail). Déjà en pourparler en 2009, l'année 2010 a donné lieu à des séances explicatives plus détaillées de la mise en place et des conséquences du changement. Le vote aura lieu en janvier 2011.

Le comité de l'APACRO et l'ensemble de ses membres espèrent vivement que 2011 permettra l'avancée du dossier DECFO entre autre, et surtout, que des négociations ou des ouvertures seront possibles pour statuer enfin sur les tâches réelles et utiles des métiers du secrétariat, c'est-à-dire par une reconnaissance complète, juste et justifiée des compétences et du rôle au sein du Service de l'Orientation scolaire et professionnelle.

### **Association des surveillants permanents de la faune (ASPF)**

Lors de l'année écoulée, notre association s'est penchée sur ses statuts. En effet, ceux-ci dataient de 2006, année de la constitution de l'ASPF. Cet exercice laborieux nous a permis d'affiner ces textes aux défis actuels. Nous en avons également profité pour changer notre logo.

Nos activités quotidiennes sont intimement liées au rythme au combien turbulent de la nature. Les événements auxquels nous sommes soumis demandent une extrême souplesse dans l'organisation de nos journées voir nuits de travail.

Jusqu'à ce jour, notre aménagement de temps de travail est tiré du principe cadre de l'horaire variable, auquel est soumise la majorité des employés de l'état de Vaud. Or dans cette application, selon le RLpers, la durée de travail quotidienne ne doit pas excéder 11 heures. Vu nos emplois particuliers nous sommes obligés, à de nombreuses reprises, de dépasser ce quota prescrit. Dès lors, nous avons approché la direction de notre service, afin d'établir un aménagement de notre temps de travail adapté aux exigences quotidiennes auxquelles nous sommes soumis. Les négociations actuelles sont à bout touchant et nous sommes pratiquement parvenus à un accord. Il est à rappeler que, selon le règlement précité, toute modification concernant l'aménagement du temps de travail est soumise à l'approbation des trois quart des collaborateurs concernés.

### **Regroupement des Secrétariats des Départements souhaitant une reconnaissance de leur travail (RESSORT)**

#### **1. Synthèse des activités**

- ◆ participation aux discussions des assemblées de délégué-e-s de la FSF sur DECFO-SYSREM et les métiers du secrétariat, ainsi qu'aux comités centraux (un par mois en moyenne, avec un tournus de présence pour chacune des membres du comité) ;
- ◆ rédaction et envoi de courriers à la DCERH ;
- ◆ création d'un comité de coordination avec l'AVADES et l'APACRO ;
- ◆ communication aux adhérent-e-s de ReSSORT des différents courriers/communiqués de presse/état des travaux « DECFO » émanant de la FSF ou du CE ;
- ◆ aide aux adhérent-e-s dans la gestion de leurs dossiers de recours devant la Commission. Envoi d'une lettre-type.

#### **2. Bureau et coordonnées de ReSSORT**

- Elisabeth Diaco, co-présidente, elisabeth.diac@vd.ch
- Claire Lhenry Noverraz, co-présidente, claire.lhenry-noverraz@vd.ch

#### **(Changement de fonction)**

- Françoise Perrenoud, vérificatrice des comptes, francoise.perrenoud@vd.ch
- Eliane Delley Leuenberger, trésorière, eliane.delley-leuenberger@vd.ch

#### **(Démissionnaire)**

Lausanne, le 6 mai 2011